

## Les collectivités locales de Guadeloupe en 2005 : Deux fois moins d'emplois précaires dans les communes

*Au 31 décembre 2005, près de 14 500 agents sont employés dans les collectivités locales de la Guadeloupe. Rapportés à la population, les effectifs sont supérieurs à la moyenne métropolitaine de 14%. La Guadeloupe se caractérise par le taux d'encadrement le plus bas de France. Dans deux filières sur dix seulement, ce taux dépasse celui de la métropole (médico-sociale et sportive). La résorption de l'emploi précaire est significative dans les communes. Le taux d'administration locale des communes varie fortement.*

Au 31 décembre 2005, 14 498 agents sont employés par les collectivités locales. Les trois quarts d'entre eux sont des agents communaux. Les agents départementaux représentent 16% de l'ensemble. Les personnes qui travaillent dans les organismes régionaux et intercommunaux sont quant à elles beaucoup moins nombreuses. L'ensemble de cette fonction publique locale emploie 5 549 hommes et 8 949 femmes. Parmi les 34 communes de l'archipel guadeloupéen, seules Anse-Bertrand, Bouillante, Gourbeyre, le Moule, Petit-Bourg, Saint-Barthélemy et Terre-de-Bas, emploient autant d'hommes que de femmes. A l'inverse, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre et Saint-François, emploient deux fois plus de femmes que d'hommes. Basse-Terre et le Lamentin emploient trois fois plus de femmes que d'hommes.

### Un effectif important pour assurer la double fonction régionale et départementale

En 2005, le taux d'administration locale de la Guadeloupe est de 33 agents pour 1 000 habitants contre 29 pour 1 000 en métropole. Cet écart peut s'expliquer par le fait que la Guadeloupe est une petite région. En effet, elle dispose de la même structure administrative que les régions hexagonales avec en plus une double fonction "Département-Région". Toutefois son taux d'administration locale reste inférieur à celui des autres DOM (34 pour 1 000 en Guyane et 39 pour 1 000 en Martinique).

### L'emploi dans les collectivités locales de Guadeloupe au 31 décembre 2005

Organismes	Titulaires	Non titulaires	Assistantes maternelles	Contrats aidés	Emplois jeunes	Apprentis	Total
Communaux	9 453	1 108	.	437	207	21	11 226
Départementaux	1 908	65	388	27	1	.	2 389
Régionaux	545	40	.	.	.	.	585
Intercommunaux	222	39	.	7	2	.	270
Autres	12	15	.	.	1	.	28
<b>Total</b>	<b>12 140</b>	<b>1 267</b>	<b>388</b>	<b>471</b>	<b>211</b>	<b>21</b>	<b>14 498</b>

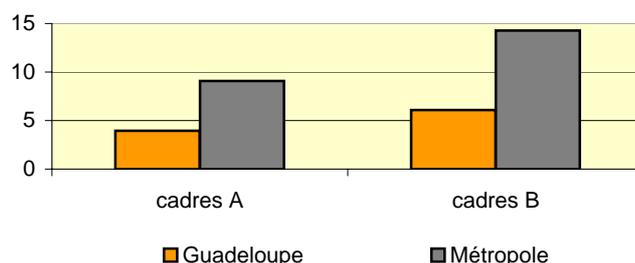
Source : Insee - Colter 2005



## Deux fois moins de cadres qu'en moyenne

En 2005, 4 % du personnel de la fonction publique locale sont des "cadres A" et 6 % des "cadres B", soit au total un taux d'encadrement de 10%. Ces taux sont les plus faibles des 26 régions françaises (en métropole, ils sont respectivement de 9% et de 14%). La Guadeloupe détient par conséquent le taux de "cadres C" le plus élevé de France (90% des effectifs).

## Nombre de cadres A et B pour 100 agents



Source : Insee - Colter 2005

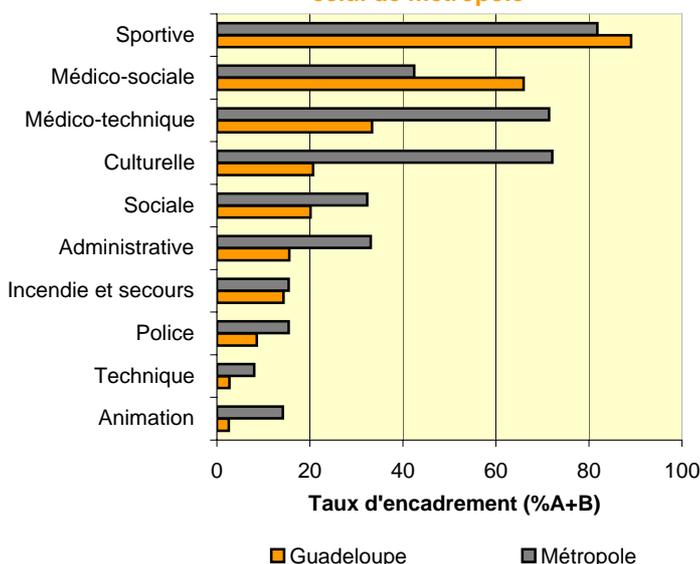
## Un encadrement plus faible qu'en métropole\*

Regroupant 94% des agents des collectivités locales guadeloupéennes, ce sont les filières *administrative*, *animation*, *culturelle*, *police*, *sociale* et *technique* qui font baisser le taux d'encadrement du département. En effet, les filières les plus importantes : *administrative* (3 346 agents) et *technique* (7 068 agents) emploient respectivement 16% et 3% de "cadres A et B" en Guadeloupe. En métropole, ce sont 33% de "cadres A et B" qui exercent dans la filière *administrative* et 8% pour la filière *technique*. Les filières *culturelle* (21% de "cadres A et B") et *sociale* (20% de "cadres A et B") ont des taux d'encadrement beaucoup plus bas que ceux de la métropole (respectivement 72% et 32%). Avec 8% des agents des collectivités locales, les filières *animation* et *police* n'emploient respectivement que 3% et 9% de "cadres A et B". En métropole, le constat est différent puisqu'elles représentent 7% des agents des collectivités locales et qu'elles emploient 14% et 8% de "cadres A et B".

Par ailleurs, deux filières, *médico-sociale* et *sportive* bénéficient de niveaux d'encadrement supérieurs à ceux de métropole. Cependant, leur faible poids sur l'emploi total des collectivités locales guadeloupéennes ne suffit pas à compenser l'écart creusé par les autres filières.

\* Dans ce chapitre, les agents des collectivités locales sont uniquement composés des titulaires et des non-titulaires.

## 2 filières ont un taux d'encadrement supérieur à celui de métropole



Source : Insee - Colter 2005

## Poids des filières les mieux encadrées en % dans l'emploi total

Filière	Guadeloupe	Métropole
Sportive	0,4	1,2
Médico-sociale	2,7	4,7
Médico-technique	0,0	0,2
Culturelle	2,0	4,5
Sociale	7,0	9,9
Administrative	25,0	23,9

Source : Insee - Colter 2005

### Rappel sur les filières:

La filière sociale regroupe les conseillers et assistants socio-éducatifs, les agents spécialisés des écoles maternelles,...

La filière médico-sociale réunit les médecins, les psychologues, les infirmiers, rééducateurs,...

La filière sportive rassemble les conseillers, éducateurs et opérateurs des activités physiques et sportives.

La filière médico-technique rallie les biologistes, pharmaciens, aides et assistants médico-techniques,...

### Définitions :

Les "cadres A" correspondent aux cadres; les "cadres B" aux professions intermédiaires; les "cadres C" aux employés et ouvriers. La somme des cadres A et B divisée par l'effectif total est appelé le taux d'encadrement.

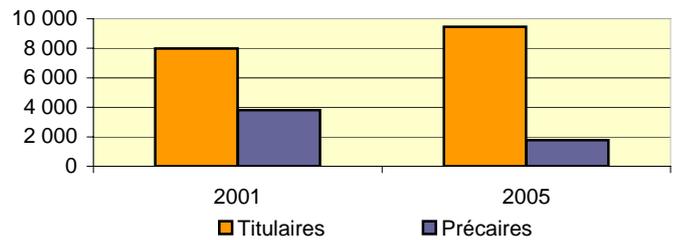


### Communes : emplois précaires divisés par deux en quatre ans

En 2005, on recense 1 773 emplois précaires dans les communes pour 9 453 titulaires.

Par rapport à 2001, les communes ont divisé par deux leurs emplois précaires et ont accru leurs emplois titulaires de 18%. La baisse des emplois précaires est liée à la mise en application de la loi « Sapin ».

### Deux fois moins d'emplois précaires



Source : Insee - Colter 2001 - 2005

### Croissance des effectifs intercommunaux

De 2001 à 2005, l'emploi global au sein des collectivités locales a baissé de 3%, alors qu'est relevée sur cette même période une croissance de 30% au sein des organismes intercommunaux. C'est le poids important des effectifs communaux qui explique ce phénomène. En effet, la baisse de 5% des ces derniers suffit à compenser la forte hausse observée dans les intercommunalités guadeloupéennes et à faire baisser l'emploi global.

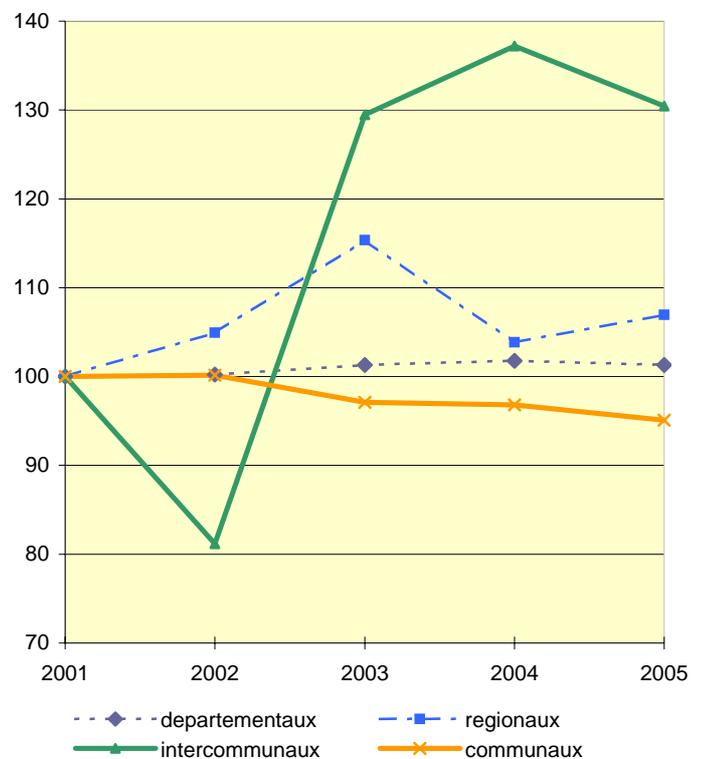
L'augmentation des effectifs intercommunaux ne s'est pas faite de manière continue puisqu'en 2002, on observe une forte baisse (-19%) associée l'année suivante à une hausse de 60%. Ces variations brutales s'expliquent par le fait qu'il y ait peu d'organismes intercommunaux en Guadeloupe. De ce fait, l'arrêt de l'activité d'un organisme en 2002 (le syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Basse-Terre) et la création en 2003 de la Communauté des communes du sud Basse-Terre sont en partie à l'origine de ces résultats.

L'évolution du nombre d'agents employés par le Conseil régional a aussi connu un pic en 2003. Cet organisme a accru son effectif de 29% en deux ans puis a perdu 11 points l'année d'après. On relève au final une augmentation de 7% par rapport à 2001.

Au sein des organismes départementaux, l'évolution des effectifs progresse très légèrement (+1% en quatre ans).

Pour ses organismes communaux, la Guadeloupe est le seul département français d'Amérique qui a enregistré une telle baisse des effectifs (-5%).

### Plus d'emploi dans les organismes intercommunaux



Source : Insee - Colter 2001 - 2005

**Définitions :** Le terme « collectivités locales » désigne les communes, groupements de communes, conseils régional et général ainsi que les services d'incendie et de secours. Il inclut également les organismes publics d'aménagement et de construction, les établissements publics industriels et commerciaux, ainsi que les groupements d'intérêt public ou le centre national de la fonction publique territoriale. Les établissements communaux regroupent les communes, les centres communaux d'action sociale et les caisses des écoles.

Dans cette publication, l'emploi précaire désigne les non titulaires, contrats aidés, emplois jeunes et apprentis.

La loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 dite « Sapin » est la loi relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.

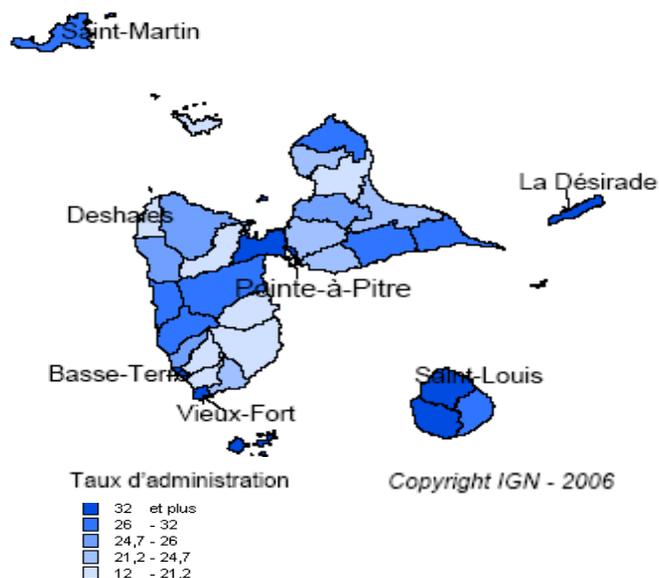


## Le taux d'administration locale varie fortement entre les communes

Le taux d'administration locale des communes de Guadeloupe est de 27 agents pour 1 000 habitants. Les trois quart des communes guadeloupéennes ont un taux d'administration locale inférieur ou égal à celui calculé dans l'ensemble des communes. Par ailleurs, ce sont Petit-Canal (13‰) et Goyave (16‰) qui possèdent les plus bas taux de la région. Désirade (43‰), Terre-de-Haut (41‰), Pointe-à-Pitre et Terre-de-Bas (46‰) enregistrent, elles, les taux les plus élevés. La faible taille de la population et la double insularité de la Désirade et des Saintes sont des éléments explicatifs probables de leurs forts taux d'administration locale. A Pointe-à-Pitre, le taux d'administration locale élevé résulte en partie de la fréquentation soutenue de la ville par des populations extérieures.

Shirley MOLIA  
Nadia LUCE

## Taux d'administration locale par commune



Source : Insee-Colter 2005-RP 1999

**Définitions :** Les "Autres" organismes correspondent aux associations syndicales autorisées, aux caisses de crédit municipal, aux offices publics d'HLM, aux offices publics d'aménagement et de construction ainsi qu'aux autres établissements publics locaux à caractère industriel et commercial.

Le taux d'administration locale d'une commune pour 1 000 habitants est le rapport, multiplié par 1 000, entre les effectifs des organismes communaux et la population communale issue du recensement de la population de 1999 (les chiffres du nouveau recensement de la population n'étant pas encore disponibles pour toutes les communes).

Le taux d'administration locale d'un département pour 1 000 habitants est le rapport, multiplié par 1 000, entre les effectifs des collectivités locales et la population départementale issue de l'estimation de population au 01/01/2005.

### Source : Colter

L'enquête sur les effectifs des collectivités locales (Colter) est un des éléments du système d'information sur les agents des services publics. Elle est adressée tous les ans et de manière exhaustive aux sièges ou établissements principaux des collectivités locales stricto sensu (régions, départements, communes, organismes communaux et intercommunaux), aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux locaux, ainsi qu'aux organismes privés subventionnés majoritairement par des fonds publics

### Pour en savoir plus :

**Les collectivités locales de Guadeloupe en 2004 : stabilisation du nombre d'agents communaux**

**Emplois communaux : nombreux, peu qualifiés, précaires - AntianeEco n°58 - Décembre 2003**

Directeur de publication : René JEAN - Rédaction en chef : Sophie CELESTE

